

# RÉUNION PUBLIQUE PLU DE NESCHERS lundi 5 février 2018



## ► Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme définit un projet global d'urbanisme et d'aménagement pour les 10 ans à venir. C'est un document cadre qui fixe les règles d'occupation et d'utilisation des sols sur le territoire communal. L'objectif de ce document est de trouver un équilibre entre les activités humaines et la préservation des espaces naturels et des paysages.

## S' informer et donner son avis

La concertation est un moyen d'informer la population tout au long de l'étude, de lui permettre de réagir au fur et à mesure que le projet prend forme. Elle concerne donc l'évolution générale de la commune et prend en compte uniquement l'intérêt général. Les demandes d'ordre privé (demande de terrains constructibles) ne pourront être étudiées à ce stade de la procédure, mais au moment de l'enquête publique. Vous pouvez consulter l'ensemble du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sur le site internet de l'API [www.capissoire.fr](http://www.capissoire.fr), et en mairie. Une exposition présentant le PADD est également présente en mairie à partir de janvier 2018.

Venez donner votre avis sur le projet envisagé pour ces 10 prochaines années : en mairie, un registre de concertation est à votre disposition jusqu'à l'arrêt du projet de PLU ou participez aux réunions publiques.

## ► Pourquoi assister à cette réunion ?

Habitants, commerçants, artisans, agriculteurs, etc. Le PLU vous concerne.

Il répond à quatre questions :

- Où est-il possible de construire ?
- Quelles sont les constructions autorisées ?
- Sous quelles conditions ?
- Quels sont les espaces naturels à préserver ?

## RÉUNION PUBLIQUE



## le 05/02

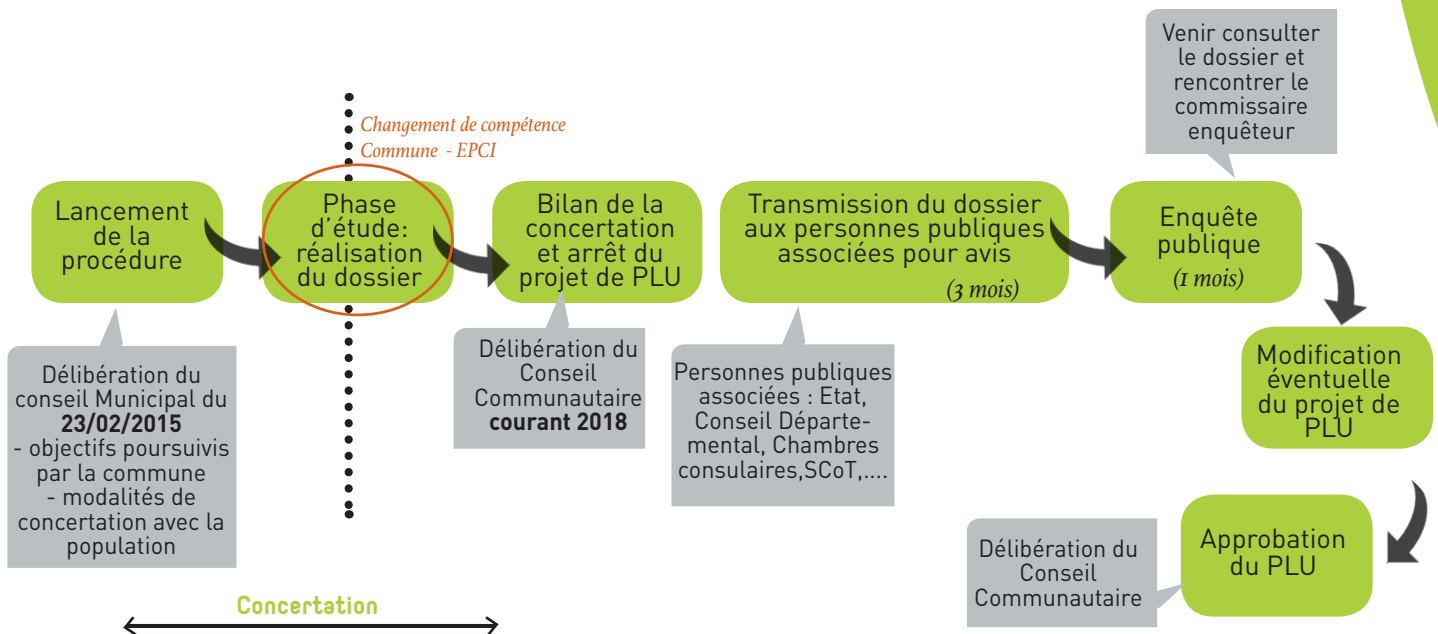
VENEZ  
NOMBREUX !

LUNDI 5 FEVRIER 2018  
SALLE DES FÊTES  
À NESCHERS À 19H

## Contact

► Émilie BARGE - Agglo Pays d'Issoire - Service Urbanisme Planification  
Place du Postillon BP 90162 63504 ISSOIRE Cedex - Tél. : 04 73 55 90 48

## Procédure d'élaboration du PLU



Après avoir réalisé un diagnostic entre octobre 2016 et février 2017 pour dégager les enjeux du territoire de Neschers, la commune a réalisé le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document « cadre » du PLU puisqu'il définit toutes les orientations/projets envisagés pour l'avenir de Neschers, ces 10 prochaines années. Les plans de zonage, règlement et orientation d'aménagement et de programmation, opposables lors de la demande d'une autorisation d'urbanisme seront la traduction directe des orientations prises dans ce document. C'est un document simple et accessible à tous les citoyens.

### LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DE NESCHERS :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Neschers s'articule autour de 2 axes principaux :

#### ► Valoriser les atouts d'un territoire rural, support d'attractivité

- Préserver les points de vue dégagés notamment le long des routes départementales et veiller à la mise en valeur des entrées de bourg
- Mettre en valeur les caractéristiques d'un village rural
- Affirmer la vocation touristique et de loisirs du territoire
- Développer une offre de services améliorant l'attractivité du territoire

#### ► Construire un projet de développement conforté, mais maîtrisé

- Définir une trame verte et bleue de projet comme outil d'aménagement du territoire
- Prévoir un développement permettant d'atteindre autour de 1050 habitants à horizon 2030
- Diversifier le parc de logements en proposant des alternatives à la maison individuelle implantée au milieu de la parcelle
- Encourager à la réhabilitation des bâtiments anciens
- Maîtriser la consommation foncière et envisager une consommation pour le développement résidentiel de l'ordre de 3 ha à 4 ha à horizon 2030
- Recomposer le quartier du Chirelle et travailler à sa connexion avec le bourg
- Soutenir la dynamique économique.